

Inscription à la Marche des Fiertés Toulon 2026

La Marche des Fiertés de Toulon édition #7 se déroulera le **SAMEDI 13 JUIN 2026**.

C'est un événement militant, festif et revendicatif, visant à promouvoir l'égalité des droits, la visibilité et la dignité des personnes LGBTQIA+. La quinzaine des fiertés est une période de 15 jours précédant la marche, organisée par le Collectif Fiertés Toulon avec ses partenaires, qui vise à augmenter la visibilité de la communauté et de la marche. Les structures et associations n'adhèrent plus, mais **elles s'inscrivent pour participer ensemble et unies à l'ensemble de ces évènements.**

Cette inscription permet d'assurer une organisation sécurisée, cohérente et respectueuse des valeurs portées par la Marche. Elle permet également de :

- Assister aux Assemblées Générales (Deux représentants maximum, sans droit de vote).
- Participer aux réunions d'organisation de la Marche (Deux représentants maximum) et proposer des évènements, des animations et des actions liées à la quinzaine et à la Marche des Fiertés.
- Disposer d'un stand au village des Fiertés.
- Faire partie du carré de tête lors de la Marche des Fiertés
- Bénéficier de la diffusion de ses évènements et actions dans les réseaux sociaux et le web du CFT pendant la Marche des Fiertés et durant toute l'année.

Merci de bien vouloir remplir l'intégralité des champs de ce formulaire **au plus tard le 30 Avril 2026** et de nous l'envoyer à l'adresse **secretariat@collectif-fiertes-toulon.fr**

1. IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom de la structure :

Nom et prénom du / de la représentant·e légal·e :

Type de structure (cocher la ou les cases correspondantes) :

- Association
 Collectif
 Syndicat
 Organisation politique
 Commerce / entreprise
 Autre :

Adresse postale complète :

Code postal – Ville :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Numéro RNA (associations uniquement) :

Numéro SIRET (le cas échéant) :

2. PARTICIPATION À LA MARCHE DES FIERTÉS

Nous souhaitons participer à la Marche des Fiertés de Toulon

Les associations inscrites pour la marche des fiertés participeront au carré de tête (exclusivement réservée aux associations LGBTQIA+). Le CFT imposera un ordre de marche à respecter pour tout organisme participant.

Personne référente le jour J (obligatoire)

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Cette personne sera l'interlocuteur·rice du Collectif Fiertés Toulon pour toute question liée à l'organisation, à la sécurité et au bon déroulement de la marche.

3. VILLAGE ASSOCIATIF

Nous proposons à toutes les associations LGBTQIA+ participantes au village d'être présentées sur le podium du village par un court texte rédigé par vos soins.

Nous souhaitons participer au village associatif (Plusieurs choix possibles) :

Non

Stand

Proposer une ou plusieurs animations

Si oui, merci de préciser :

- Nom de la personne référente :

- Téléphone :

- Le matériel du stand sera fourni par le CFT (grande table, deux chaises, un barnum)

4. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Le Collectif Fiertés Toulon sollicite une contribution financière afin de couvrir une partie des frais liés à l'organisation (sécurité, assurances, matériel, logistique).

Montant de la contribution pour une structure unique : 30 €

Montant de la contribution pour plusieurs structures regroupées (Collectifs, association de commerçants etc...): à déterminer par le CFT

Les contributions sont à payer en suivant ce lien :

5. ENGAGEMENT MORAL

En signant cette fiche, la structure s'engage à :

- Respecter les valeurs d'éthique, d'égalité, de lutte contre toutes les discriminations et de respect des personnes LGBTQIA+
- Respecter les consignes d'organisation et de sécurité transmises par le Collectif Fiertés Toulon
- Ne pas organiser d'évènements en dehors du programme du Collectif Fiertés Toulon pendant la période de la quinzaine et de la marche des fiertés

- Ne pas tenir de propos, visuels ou comportements contraires à la Marche et/ou au Collectif Fiertés Toulon tout au long de l'année
 - Respecter l'espace public et contribuer à un événement sûr et inclusif
- Je certifie avoir pris connaissance des engagements et règles de participation auxquels j'atteste adhérer pleinement**

6. LIMITATION

Dans le but d'assurer la sécurité du village et de la Marche des Fiertés, l'organisme s'engage:

- à ne pas distribuer d'objets pouvant servir de projectiles et/ou entraîner des mouvements de foule
- à ne distribuer ou vendre aucune nourriture, boisson (alcoolisée ou autre) sur le village et lors de la marche
- à s'assurer que tous les membres de son groupe ne soit pas en état d'ébriété ou sous l'emprise de substances psychotropes manifeste sur la voie publique

Dans l'optique de réduire les déchets produits par la Marche des Fiertés, l'organisme s'engage pendant la durée de la marche à ne pas dégrader l'espace public partagé, notamment pour ce qui est de la propreté des rues et trottoirs :

- essaiera de limiter la diffusion de documents papiers :
- s'engage à ne pas lancer de confettis, de ballons ou tout élément non biodégradable
- s'occupera de gérer les déchets produits par son organisme

Je certifie avoir pris connaissance des informations de sécurité et limitations pour la marche des fiertés

7. VALIDATION

Le Collectif Fiertés Toulon se réserve le droit de refuser la participation d'une structure sans avoir l'obligation de justifier sa décision.

Je soussigné·e, représentant·e légal·e de la structure mentionnée ci-dessus, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Fait à : Le :

Nom et prénom :

Signature :

Les informations recueillies sont strictement confidentielles et utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation de la Marche des Fiertés de Toulon.

